Lettre d'informations mensuelles

N°78 Janvier 2019

« OU'EST-IL ATTENDU DES SSTI EN 2019? »

L'offre de service : élément clé de la refonte du système de Santé au travail

Les recommandations phares du rapport « Lecocq » visent l'organisation administrative des Services de santé au travail, le regroupement des compétences de plusieurs institutions et leur financement, via un prélèvement assuré par l'Urssaf. Mais avant d'aborder ces points, il semble indispensable de définir concrètement ce que l'on attend d'un SSTI. C'est le service rendu qui importe aux employeurs et à leurs salariés. C'est aussi ce qui déterminera les changements tangibles et un accompagnement efficient des entreprises dans leur démarche de prévention.

e Plan Santé-Travail a déjà caractérisé les besoins principaux, même si des diagnostics territoriaux demeurent à généraliser selon des méthodes et des critères de priorisation partagés.

Mais le travail sur l'offre des Services demeure à approfondir et à consolider, afin d'orienter la réforme annoncée sur des bases concrètes. Au-delà. la lisibilité et la cohérence de l'action des SSTI en dépendent.

Définir le périmètre d'intervention

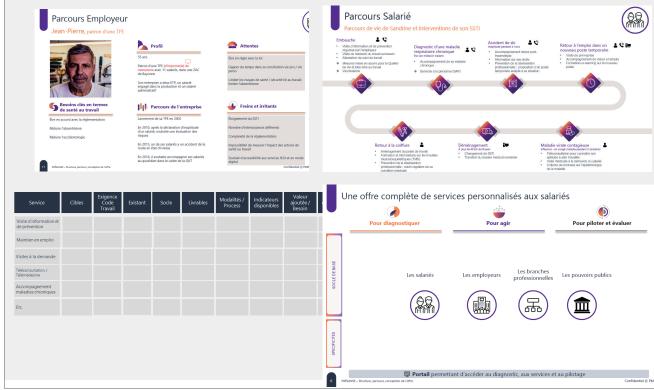
Il conviendrait, avant toute chose, de définir clairement leur périmètre d'intervention : pour quels publics? Dans quel champ et pour quelles missions (Santé au travail? Santé globale? Qualité de vie au travail ? Prévention de la pénibilité ? Bien-être au travail ? Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Prévention des risques professionnels...)?

Ces notions entre parenthèses sont souvent évoquées confusément. Des définitions partagées de ces termes seraient un premier pas pour envisager le rôle des différents acteurs dans le système de Santé au travail.

Suite page 3 ▶



Outils de structuration de l'offre



SOMMAIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

Nouvelles ressources disponibles

5 Visite d'information et de prévention des apprentis Publication du décret au Journal

VIE DES RÉGIONS

6 Ateliers de Présanse à Lille Les supports de communication disponibles

7 PST 66 – Réseau Apptiv Lancement officiel le 8 février 2019

Rencontres sur la prévention en entreprise

Rendez-vous le 12 mars dans les SSTI

MÉDICO-TECHNIQUE

Groupe ASMT FMP

Des supports disponibles pour près de 1400 métiers

Vie des Groupes ASMT

De nouveaux membres intègrent les groupes FMP et Toxicologie

10 Densité de médecins du travail Atlas du CNOM

Commission Systèmes d'Information de Présanse

Tableau synoptique des travaux et actions de la CSI

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

12 Négociations collectives de branche

ACTUALITÉS RH

14 Rencontre des professionnels RH (suite)

Retour sur la mise en place du CSE dans les SSTI

JURIDIQUE

16 Réforme de la formation

Quelques changements au 1er janvier 2019

N'OUBLIEZ PAS! 10 janvier 2019 Journée d'étude

Intercontinental Paris le Grand (Grand Hôtel) 2 rue Scribe - Paris 9e

ÉDITORIAI

Chers collègues,

Pour les SSTI, l'année 2018 a été marquée sans conteste par la sortie du rapport "Lecocq" et l'annonce d'une refonte du système de Santé au travail.

Présanse est intervenu auprès des différents interlocuteurs de l'Etat et des partenaires sociaux, afin de favoriser une évolution fondée sur les besoins de prévention et qui maintiennent les entreprises au cœur du système, notamment avec une capacité de décision sur les moyens mutualisés à mettre en œuvre pour la santé de leurs collaborateurs.

L'expression des réalités de terrain, relayées, entre autres, par nombre d'entre vous, pousse aujourd'hui le Gouvernement à approfondir le dossier. Ainsi, la lettre d'orientation à destination des partenaires sociaux est-elle toujours en attente de diffusion.

Par ailleurs, les mouvements sociaux de la fin de l'année bousculent évidemment un calendrier social qui incluait les réformes de l'assurance chômage, des retraites et de la Santé au travail.

Cette situation ne doit pas nous détourner de notre dynamique de transformation. Elle doit même nous encourager à l'accélérer, tout en assurant sa cohérence.

Les travaux de réflexions initiés dans chaque région sur les thèmes structurants de notre activité sont très importants à ce titre. Des outils et méthodes partagés vous sont proposés pour permettre ensuite des synthèses et des positions communes. Je vous invite vivement à vous y impliquer. Pour continuer à faire système, les SSTI que nous représentons respectivement doivent poursuivre leurs travaux de concertation et faire la démonstration d'une capacité de coordination. Cette attitude responsable et proactive est la meilleure démarche pour prévenir les décisions brutales déconnectées des réalités territoriales. C'est aussi le meilleur moyen de conduire plus efficacement notre action en faveur de la prévention dans les entreprises.

Dans la perspective de nos réussites collectives, je vous souhaite donc à toutes et à tous une excellente année 2019!

Serge Lesimple

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél: 01 53 95 38 51 Site web: www.presanse.fr Email:info@presanse.fr

ISSN: 2606-5576

Responsable de la publication: Martial BRUN

Rédaction :

Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Béata TEKIELSKA, Sandra VASSY

Assistantes:

Agnès DEMIRDJIAN, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste: Elodie CAYOL



Approfondir et structurer l'état des lieux pour ouvrir sur les évolutions

Ensuite, le pragmatisme invite à partir de l'existant. Que proposent les SSTI à leurs adhérents en 2019 ? Quelles sont les compétences disponibles ? La réalité du service rendu passe par l'existence de compétences présentes en proximité des entreprises. Cet état des lieux est à structurer à partir de grilles communes.

Pour autant, partir de l'existant n'empêche pas de se projeter et de susciter des changements fondés sur les besoins d'aujourd'hui et de demain, sur le développement de la connaissance, et en exploitant des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies.

La cohérence et l'équité de traitement des travailleurs sont des conditions de l'existence du système que constituent les SSTI. La recherche de la conformité juridique forçait jusque-là cette universalité. Or, l'assouplissement des textes laisse désormais plus de marge de manœuvre pour faire avancer la prévention dans l'entreprise, ce qui est une bonne chose. Cela étant, l'élaboration d'un cahier des charges des actions des SSTI viendra sans conteste réguler un système que l'on souhaite équitable et universel.

Le travail initié par les SSTI en région doit permettre d'approfondir cette question de l'offre qui est déterminante pour la lisibilité et l'évaluation de leur action. Il facilitera également les discussions sur le coût. La hauteur de la cotisation ou les modalités de prélèvements seront des sujets à traiter une fois éclairé ce qui est fait et ce qu'il est souhaitable de faire.

Pour mener à bien cette réflexion et pour être force de proposition auprès des parties prenantes à la décision de la réforme à venir, il convient de partager une méthode commune d'analyse et de construction de l'offre.

Disposer d'une méthodologie et d'outils partagés

Présanse proposera très bientôt des outils à cet effet : grilles d'expression du service à rendre avec ses livrables. ses objectifs et ses indicateurs. faisant partie d'un socle mutualisé ou pas. Ils aideront à recenser l'existant et à envisager de nouveaux services. L'offre doit se construire, non plus comme une réponse à des textes, mais en fonction des besoins des bénéficiaires. Il conviendra d'exprimer le service à rendre sous forme de parcours pour les publics cibles. En tant que salarié de tel secteur, que vais-je vivre dans ma relation avec mon SSTI ? A quoi m'attendre? Que vais-je recevoir? Et en tant qu'employeur? En tant que branche professionnelle? En tant que Pouvoirs Publics ? Différents « parcours clients » pourront ainsi alimenter un cahier des charges, coconstruit, lisible et partagé auquel les SSTI seraient appelés à répondre.

C'est un exercice de fond qui est ainsi entrepris ; il est indispensable pour donner de la cohérence et de la pérennité au système, pour développer les compétences adaptées aux besoins, pour envisager un pilotage adéquat et pour valoriser les coûts et les gains de la Santé au travail.

PARUTION

Cahier spécial Santé au travail - Le rapport Lecocq - discussion, propositions Hubert SEILLAN



Ce Cahier spécial « Le rapport Lecocq, discussion, propositions » qui est proposé aux responsables des SSTI, reprend l'étude du rapport, ainsi que la synthèse des analyses et des réflexions menées au cours d'un séminaire réunissant des représentants des entreprises, des Services, des organisations patronales et syndicales, et animé par l'auteur de ce Cahier, Hubert Seillan.

Ces analyses, ces observations, ces questions doivent être comprises dans leur intention finale de valoriser le développement de synergies entre les démarches publiques et privées.

Les propositions formulées doivent être vues comme une contribution positive à la recherche de nouvelles impulsions créatives. L'esprit d'ouverture, d'écoute et de concertation qui domine aujourd'hui le fonctionnement des institutions publiques est dès lors sollicité. Ce rapport a des qualités. quelques creux et quelques bosses. Après avoir cherché à combler les creux, en faisant abstraction des bosses, il n'a été retenu que ses qualités pour dire qu'elles se trouvent essentiellement dans l'intention de redonner de la vigueur à l'action publique et à l'engagement des entreprises. C'est dans cette perspective, et seulement dans celle-ci, que doit être apprécié le contre-modèle proposé dans ce Cahier. Éditions **DOC***IS*

www.editions-docis.com

111

MOUVEMENT

(14) M. Eric Le Fort prend la suite de **M. Loïc Bernard** à la Présidence du service Santravir.

Tarif:10€